



## Syndicat SUD Santé-Sociaux de l'Essonne

Section syndicale SUD EPS Barthélemy-Durand BP 69 91 152 Etampes cedex

Tél : 01 69 92 52 76 Fax : 01 69 92 53 09 E-mail : [sud.bd@wanadoo.fr](mailto:sud.bd@wanadoo.fr)

[www.facebook.com/sud.sante.bd](http://www.facebook.com/sud.sante.bd)

Élections Professionnelles de la Fonction publique  
Le 6 décembre 2018



Les élections professionnelles vont  
avoir lieu

**le jeudi 6 décembre 2018**

*Cher-e collègue,*

Au cours de ces 4 dernières années vous avez fait appel au syndicat SUD Santé Sociaux pour une question, pour des renseignements, pour une intervention, pour une formation, pour vous accompagner dans des démarches...

Nous nous sommes toujours efforcés, dans la mesure du possible de vous soutenir, vous accompagner, vous renseigner.

Nous espérons vous avoir donné satisfaction.

***Nous tenons toujours à faire le maximum,  
d'aller au bout de ce qui est possible.***

***C'est notre devise, notre mode d'action.***

***SUD à son tour a besoin de vous !***

Nous vous invitons à **voter par correspondance** (même si vous pensez vous déplacer le 6 décembre), par courrier postal avec l'enveloppe T (gratuit).

**Ne pas poster au vagemestre ni par courrier interne.** Le jour du vote vous pourrez venir voter et votre bulletin par correspondance sera remplacé.

Elles déterminent la représentation des agent-e-s de l'établissement et plus globalement de la fonction publique hospitalière au sein des instances représentatives du personnel :

**Au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP et CCP)** qui vont vous représenter et vous défendre en fonction de votre catégorie professionnelle dans la gestion de votre carrière (Stagiairisation, Echelon, Grade, Notation, Défense, Commission de réforme...)

**Au sein du Comité Technique d'Etablissement (CTE) et au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :** L'élection des représentants CTE permet de déterminer le nombre de sièges aux instances CTE et CHSCT. Votre vote permet aussi de définir la représentativité des syndicats et donne en fonction des résultats les droits aux temps de délégation syndicale. A cette élection les contractuel-le-s ont également le droit de vote.

Le vote SUD va nous permettre d'obtenir du temps syndical et donc les moyens matériels et humains pour continuer à œuvrer pour vous, vous renseigner, être à votre écoute, vous accompagner dans vos démarches et de nous appuyer sur tous les outils institutionnels, dont le CHSCT, pour défendre vos droits .

**Nous comptons sur vous : Le jeudi 6 décembre 2018, Votez SUD**

*Les membres du syndicat SUD Santé Sociaux EPS Barthélemy Durand*

# Élections Professionnelles de la Fonction Publique Le 6 décembre 2018

# VOTEZ *Sud*

